

Rapport de la commission des finances - préavis municipal 53/2024

Crédit d'étude pour le barreau de la Sauge

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillères et Conseillers communaux,

La Commission des finances (ci-après la COFIN), constituée par ses membres Mesdames Filomène Garcia et Ariane Morand, Messieurs Philippe Noël (excusé) et Simon Schülé (Président)

s'est réunie le 26 février 2024 en présence de la Municipalité in corpore, Mmes la Syndique Claudia Perrin et Jennifer Dagon, et de MM Denis Favre, Blaise Jaunin et Patrick Oppliger afin d'examiner le préavis cité en titre. Nous la remercions pour les explications complémentaires et les réponses à nos questions.

La COFIN s'est encore réunie le 12 mars afin de statuer et rédiger son rapport.

Objets du préavis

La Municipalité souhaite relancer sa collaboration avec la DGMR (Direction générale de la mobilité et des routes) pour l'étude d'une route cantonale de contournement, en remplacement de l'actuel chemin de la Sauge.

Historique

Le 20 février 2023, le Conseil communal refusait le préavis no 30/2023 demandant un crédit d'étude pour la réalisation du barreau de la Sauge et un passage dénivelé au Lussex. Ce préavis engageait la commune de Romanel-sur-Lausanne à un partenariat avec le LEB (rail) et la DGMR (route).

La Municipalité estime que ce refus concernait principalement la répartition des charges entre le LEB et les communes, et non l'intérêt de la réalisation d'une route de contournement du village de Romanel-sur-Lausanne qui n'était pas remise en question.

Le préavis 53/2024 reprend les termes du préavis 30/2023, mais uniquement pour la partie routière du barreau de la Sauge. Le passage dénivelé du Lussex fait désormais l'objet d'une procédure parallèle.

Le chemin de la Sauge, originellement destiné à la desserte agricole, est en mauvais état car de nombreux de véhicules l'utilisent quotidiennement pour éviter le centre du village.

En 2013, le Conseil communal avait accepté un premier crédit d'étude d'un montant total de CHF 146'000.00 pour l'aménagement du barreau de la Sauge. Le préavis avait été proposé alors que le PALM (Projet d'agglomération Lausanne-Morges) avait défini le site situé le long du chemin de la Sauge comme un « pôle économique ». Par la suite, la Confédération et le canton de Vaud ont mis leur veto à ce développement du fait que les terrains, classés en surfaces d'assolement (SDA), sont totalement inconstructibles. Le préavis 33/2013 avait donc été clos après une dépense de CHF 125'538.55.

Néanmoins, les études réalisées à l'époque avaient permis de poser les bases du projet futur du Barreau de la Sauge, notamment, de connaître les flux de circulation, le dimensionnement de la chaussée et l'analyse de plusieurs variantes.

L'objectif de créer un barreau routier à la Sauge n'a pas été abandonné et reste prioritaire pour le Canton et la Commune, mais il doit être réalisé en tenant compte de l'abandon du « pôle économique ». Le Canton a donc établi une nouvelle estimation des coûts pour ce projet et proposé à la Municipalité une répartition des frais d'études et de réalisation.

Le présent préavis a pour objectif de faire valider le montant des études afin d'obtenir les coûts de construction et un projet concret.

Rapport de la commission des finances - préavis municipal 53/2024

Crédit d'étude pour le barreau de la Sauge

Aspects financiers

Le rapport de la COFIN porte essentiellement sur l'aspect financier de ce préavis. La Commission technique apportera d'autres éléments d'appréciation

Raison et objectif de cette étude supplémentaire

Cette étude est demandée par le Canton afin d'affiner l'estimation des coûts de réalisation du projet et de permettre au Conseil d'Etat d'obtenir le crédit d'investissement au Grand Conseil pour sa réalisation.

Coût de l'étude

L'estimation du coût de l'étude, objet du préavis, est passée de CHF 38'400.00 HT en 2022 à CHF 40'000.00 HT en 2024. Cette augmentation est justifiée par l'augmentation de la TVA et du coût de la vie. Le texte précédant le tableau à la page 6 du préavis indique que ces montants incluent les taxes, ce qui n'est pas le cas. Le montant estimé des coûts est bien de CHF 47'564.00 TTC. Il a été arrondi à CHF 50'000.00 pour minimiser les chances de dépasser le crédit et de devoir demander un supplément. Précisons également que nous ne payons que 2,9% du coût total de l'étude. La plus grande part est financée par le Canton.

Coût du projet

Le montant total des travaux, études comprises, est estimé à CHF 19'818'701.00 TTC, avec une participation de CHF 3'814'668.00 pour le compte de la commune de Romanel-sur-Lausanne.

Amortissement

Les durées d'amortissements des investissements étant fixées par la loi depuis le 1^{er} janvier 2024, les études sont amorties sur 10 ans dès l'aboutissement de l'étude financée par le crédit, soit un montant de CHF 5'000.00 par an.

Financement de la construction

On retrouve notre participation à la réalisation pour un montant de CHF 3'630'000.00 à la page 111 du budget 2024 sous "Projets futurs - crédits à voter, poste no 1 -Barreau de la Sauge (carrefour RC 448)".

Cette participation est estimée aujourd'hui à CHF 3'814'668.00. La différence entre ces deux montants est due au fait que ces chiffres ont été communiqués par le Canton à des moments différents, mais ce dernier montant correspond bien à l'estimation actuelle de la part de Romanel-sur-Lausanne.

La Municipalité propose le financement de ce projet par prélèvement sur la trésorerie courante ou, au besoin, sur les lignes de crédits disponibles, dans la limite du plafond de l'endettement.

Rapport de la commission des finances - préavis municipal 53/2024

Crédit d'étude pour le barreau de la Saugue

Conclusion

Compte tenu des éléments ci-dessus, la COFIN adopte à l'unanimité de ses membres le préavis n° 53/2024 et vous invite, Mesdames et Messieurs les Conseillères et Conseillers communaux, à prendre les décisions suivantes :

LE CONSEIL COMMUNAL DE ROMANEL-SUR-LAUSANNE

- vu le préavis municipal no 53/2024 adopté en séance de Municipalité du 12 février 2024 ;
- ouï le rapport des commissions consultées ;
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour ;

décide :

- d'accepter le préavis no 53/2024 tel que présenté ;
- d'accorder un crédit de CHF 50'000.00 TTC pour l'étude du barreau de la Saugue ;
- d'autoriser le financement de cette dépense par la trésorerie courante ou, au besoin, sur les lignes de crédit disponibles, dans les limites du plafond d'endettement.

Romanel-sur-Lausanne, le 12 mars 2024

La rapporteuse :



Filomène Garcia

Les autres membres :



Ariane Morand



Philippe Noël



Simon Schülé